



SEIGNOSSE

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 040-214002966-20251027-DEL01_27102025-AR



COMMUNE DE SEIGNOSSE

DELIBERATION 01 – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 00

Procurations : 08

Votants : 27

Date d'affichage :

21 octobre 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 27 du mois d'octobre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Maud RIBERA, Quitterie HIDELEBERT, Sophie DIEDERICH, Brigitte GLIZE, Isabelle ETCHEVERRY, Elise COUGOUREUX, Léa HERR, Marie-Astrid ALLAIRE, Carine QUINOT

Messieurs, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Marc JOLLY, Alexandre d'INCAU, Éric LECERF, Thomas CHARDIN, Jérôme BIREPINTE, Gérard BERNARD, André de POUMAYRAC de MASREDON, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Valérie CASTAING-TONNEAU a donné procuration à Monsieur Marc JOLLY

Madame Martine BACON-CABY a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Frédéric DARRATS a donné procuration à Madame Sophie DIEDERICH

Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Alexandre D'INCAU

Madame Stéphanie CASTANDET a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Madame Carine QUINOT

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Secrétaire de séance : Sophie DIEDERICH

Objet : Budget principal de la commune - Décision Modificative n°2

VU le code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L1612-11 ;



VU l'article 186 de la loi des finances n°2025-127 du 14 février 2025 instaurant un dispositif de lissage conjoncturel des collectivités territoriales (DILICO) destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'Etat une part des recettes fiscales des collectivités ;

VU la délibération n°07-2025 voté en séance du conseil du 31 mars 2025 portant approbation du budget principal 2025 de la commune ;

VU la délibération n°15-2025 voté en séance du conseil du 7 juillet 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 ;

La présente décision modificative porte sur la modification des crédits budgétaires prévisionnels sur la section d'investissement.

Ces modifications permettent de réajuster les crédits sur les comptes qui divergent parfois entre le stade prévisionnel de préparation du budget et l'exécution budgétaire. Par ailleurs, elle permet de réintégrer à l'actif les sommes versées aux entreprises servant d'« avance » dans le cadre des marchés publics. En effet, les collectivités payent au service fait mais dans le cadre d'opération de travaux, les entreprises ont besoin de trésorerie pour payer leurs fournisseurs, ainsi il est prévu dans le code des marchés publics et dans la nomenclature comptable le versement d'avances Or, ces sommes doivent être réintégrées ensuite sur la fiche inventaire et donc le compte d'imputation de l'opération de travaux correspondante

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de voter une décision modificative N° 2 comme suit :

Sur le chapitre 041 : Equilibre en dépenses et en recettes des sommes pour la réintégration des avances versées sur les comptes d'imputation des opérations de travaux concernées à savoir les travaux du padel, des bourdaines, de l'école et de l'avenue Jean Moulin.

Sur le chapitre 204 et 21 et 23 : ajustements des crédits propres à l'exécution budgétaire, soit bascule des sommes du 2313 vers le 2315 et vers le chapitre 21.



Chapitre Compte Libellé compte

Total

INVESTISSEMENT**DEPENSES****16 308 864 €****568 000 €**

041 OPERATION PATRIMONIALES - € 568 000 €

041 2313 Constructions (en cours) - € 306 000 €

041 2315 Installations, matériel et outillage techniques (en cours) - € 262 000 €

204 SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES 1 474 536 € - 20 000 €

204 2041582 Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations 1 474 536 € - 20 000 €

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 692 015 € 134 000 €

21 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile 112 000 € 23 000 €

21 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers 77 401 € 43 350 €

21 2152 Installations de voirie - € 20 000 €

21 21538 Autres réseaux 89 400 € 72 000 €

21 2188 Autres immobilisations corporelles 337 611 € 1 650 €

21 21316 Constructions équipements du cimetière 30 000 € - 26 000 €

23 IMMOBILISATIONS EN COURS 14 142 313 € - 114 000 €

23 2315 Installations, matériel et outillage techniques (en cours) 6 747 868 € - 555 000 €

23 2313 Constructions (en cours) 7 394 445 € 441 000 €

RECETTES**- €****568 000 €**

041 OPERATIONS PATRIMONIALES - € 568 000 €

041 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - € 568 000 €

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les ajustements de crédits selon le tableau ci-dessous :



Chapitre	Compte	Libellé compte	Total prévu	Vote DM2
INVESTISSEMENT				
DEPENSES			16 308 864 €	568 000 €
		041 OPERATION PATRIMONIALES	- €	568 000 €
041	2313	Constructions (en cours)	- €	306 000 €
041	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	- €	262 000 €
		204 SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 474 536 €	20 000 €
204	2041582	Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	1 474 536 €	20 000 €
		21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	692 015 €	134 000 €
21	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	112 000 €	23 000 €
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	77 401 €	43 350 €
21	2152	Installations de voirie	- €	20 000 €
21	21538	Autres réseaux	89 400 €	72 000 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	337 611 €	1 650 €
21	21316	Constructions équipements du cimetière	30 000 €	26 000 €
		23 IMMOBILISATIONS EN COURS	14 142 313 €	114 000 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	6 747 868 €	555 000 €
23	2313	Constructions (en cours)	7 394 445 €	441 000 €
RECETTES			- €	568 000 €
		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	568 000 €
041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- €	568 000 €

*Seuls les comptes mouvementés apparaissent dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : que Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à la responsable du Service de Gestion Comptable et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

 Pierre CASTAINGS
 MAIRIE DE CASTAINGS
 LANDES